Image not found or type unknown

Renseignement concernant la création d'une micro entreprise par un fonctionnaire territorial

Par **Sophie M14**, le **20/02/2022** à **13:53**

Bonjour,

Mon mari et moi sommes titulaires dans la fonction publique territoriale. Nous souhaiterions créer une micro-entreprise mais du fait de notre activité professionnelle, cette création nécessite la demande à l'employeur, de l'un ou de l'autre, d'un temps partiel pour création d'entreprise. Est-il légal de faire appel à un prête nom pour la création de micro entreprise sans modifier notre statut actue ? Je ne sais pas si je suis suffisament claire dans ma demande.

Par avance merci de votre réponse.

Cordialement.

Par **miyako**, le **20/02/2022** à **15:04**

Bonjour,

Je ne vous conseille pas cette solution

https://www.previssima.fr/question-pratique/salarie-fonctionnaire-et-autoentrepreneur-est-ce-que-je-peux-cumuler.html

Cordialement

Par **youris**, le **20/02/2022** à **15:14**

bonjour,

en fait, vous voulez utiliser une prête-nom (homme de paille) pour ne pas avoir à respecter les dispositions de la loi 2016-483 relative à la déontologie et aux droits et obligations des

fonctionnaires.

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés